

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTIONS NUMÉROS 21-480, 21-481 ET 21-482**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 2 août 2021, le Conseil municipal a adopté les résolutions suivantes concernant des demandes d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-480** accordant la délivrance d'un certificat pour l'occupation de l'immeuble industriel par un atelier de mécanique spécialisé dans la réparation, l'entretien, la vente et la location d'équipement de manutention (chariots élévateurs) au 2800, avenue Vanier (lot 1 966 632), dans la zone d'utilisation industrielle 3023-I-22 ;
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-481** accordant la délivrance d'un certificat pour l'occupation de l'immeuble industriel afin de permettre les usages « Entreposage et service d'entreposage (6370) », « Entreposage en vrac à l'extérieur (6372) », « Service de remorquage (4928) », « Service de débosselage et de peinture d'automobiles (6413) » et « Industrie de véhicules automobiles (3430) » aux 2875-2925, rue Nelson (lots 1 966 791, 1 966 792 et 1 966 798), dans la zone d'utilisation industrielle 3022-I-22 ;
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-482** accordant la délivrance d'un permis pour la construction d'un commerce de vente au détail de médicaments, d'articles de soins personnels et d'appareils divers, faisant partie du groupe d'usages « Commerce V (vente au détail non structurant) » et dont la superficie de plancher brute totalise 1 254 mètres carrés au 16800, avenue Saint-Louis (lot 6 407 248), dans les zones d'utilisation mixte 5145-M-04 et 5142-M-07.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 20 août 2021, date de l'émission des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut les consulter au greffe de l'hôtel de ville situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 8 septembre 2021.



Crystel Poirier, LL.L  
Greffière